

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

(45) Date de publication du fascicule du brevet :
09.01.85

(51) Int. Cl.⁴ : **A 45 C 11/22, A 45 C 1/06**

(21) Numéro de dépôt : **82430030.5**

(22) Date de dépôt : **06.10.82**

(54) **Dispositif de porte billets à fermeture étanche pour costume de bain et autres.**

(30) Priorité : **06.10.81 FR 8118917**
27.11.81 FR 8122461

(43) Date de publication de la demande :
13.04.83 Bulletin 83/15

(45) Mention de la délivrance du brevet :
09.01.85 Bulletin 85/02

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(56) Documents cités :
DE-C- 1 170 860
FR-A- 1 468 629
GB-A- 395 110
US-A- 2 401 065
US-A- 4 194 655

(73) Titulaire : **Denko, Jacques**
Villa Les Trois Frères Traverse des Patrières
F-13012 Marseille (FR)

(72) Inventeur : **Denko, Jacques**
Villa Les Trois Frères Traverse des Patrières
F-13012 Marseille (FR)

(74) Mandataire : **Roman, Alphonse**
35 Rue Paradis
F-13001 Marseille (FR)

EP 0 076 776 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'objet de l'invention concerne un dispositif de porte-billets à fermeture étanche pour costume de bain et autre.

Il est plus particulièrement destiné à permettre au baigneur de conserver sur lui les billets de banque, alors qu'il laisse ses effets sur la plage afin d'éviter les vols ou pertes.

Lorsqu'on est dans l'obligation de quitter ses vêtements sur un lieu public, telle une plage, on doit, soit en confier la garde à une personne, soit les abandonner, il arrive souvent qu'à ce moment on subtilise dans les portefeuilles ou porte-monnaie, l'argent qui s'y trouve.

Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet de conserver sur soi, les billets de banque sans que le porteur soit incommodé par l'encombrement de l'accessoire de sécurité, ni que le contenu ne soit endommagé par l'eau.

Il est constitué par un étui imperméable à parois élastiques comportant sur l'orifice d'introduction ou d'extraction une fermeture formée par une barette amovible rigide, s'adaptant sur un profil cerclé élastique rapporté sur la paroi porteuse.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

la Figure 1 montre le porte-billets vu en plan par le dessus,

la Figure 2 représente la barrette rigide amovible,

la Figure 3 est une vue en coupe d'un mode de réalisation de fermeture,

la Figure 4 représente un étui rigide avec la fermeture étanche,

la Figure 5 montre l'application du dispositif sur un bracelet,

la Figure 6 est une vue en élévation d'un costume de bain avec pochette pour l'étui,

la Figure 7 est une vue en perspective d'un porte-billets à double étui,

la Figure 8 représente la pochette vu en plan dans son ensemble,

les Figures 9, 10 montrent les couvercle et capacité vus en coupe,

la Figure 11 représente vu en coupe et en élévation l'assemblage des éléments.

Le porte-billets (Fig. 1, 2, 3) est constitué par un étui semi-rigide en caoutchouc ou résine synthétique, dont le parement supérieur 2 comporte une fente d'introduction 3 cerclée par une garniture élastique 4 formant gorge circulaire 5 avec bords supérieurs débordants 6.

Cette garniture élastique peut être rapportée et soudée à la paroi ou inversement.

Dans le cerclage élastique est introduit la barrette rigide 7 pouvant être munie d'une tirette 8 facilitant son extraction. Une tirette 8' est placée sur la garniture élastique 4.

Après avoir introduit les billets par la fente 3, on introduit la barrette rigide 7 dans la gorge péri-

phérique 5 qui la cerclé.

La tension omnidirectionnelle opérée par cet élément rigide sur la paroi cerclée élastique assure une fermeture étanche.

5 La pression élastique est répartie aussi bien dans les plans verticaux qu'horizontaux et empêche toute pénétration de l'eau.

Ce dispositif de fermeture, d'une très grande efficacité comporte l'avantage de ne présenter aucune saillie extérieure ce qui permet de glisser le portefeuille dans la poche 9 du maillot de bain 10.

15 Ce maillot peut porter à la ceinture 11 généralement élastique, des petites poches 12, 13 pour la monnaie métallique.

Le porte-billets suivant une variante d'exécution peut être constitué (Fig. 4, 5) par un étui rigide 14 recevant un obturateur 15 avec fermeture 16 (Fig. 1, 2, 3), il se place aisément sur un bracelet 17 portable au poignet.

Cet étui peut être à double compartiment 18, 19 ayant chacun une fermeture 20.

25 Pour empêcher tout glissement de l'étui 1, une de ses faces peut recevoir une garniture soit adhésive, soit accrochante 21, (Fig. 1)

Les Figures 8, 9, 10, 11 représentent une variante d'exécution suivant laquelle la pochette 21 est en matière souple et élastique, son parement supérieur 22 comporte une large ouverture 23 facilitant l'introduction des billets ou autres. Sa périphérie 24, 25, 26 forme une bordure élastique. Un passant 28 permet une suspension.

30 Le couvercle 29 est rigide. Il comporte périphériquement une mortaise 30 permettant la pénétration de la bordure 24, 25. Une tirette 31 permet son extraction. L'extensibilité de la pochette permet à la poche 33 de se déformer (position 32). Une cavité 34 pratiquée sous le couvercle peut contenir un produit déshydratant.

40 Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

45

Revendications

50 1. Dispositif de porte-billets à fermeture étanche destiné à être conservé sur lui par un baigneur abandonnant ses effets sur une plage, se caractérisant par le fait que l'étui porteur est constitué par des parois étanches (1) semi-rigides, comportant sur un de ses parements, une fente d'introduction (3) entourée par une garniture élastique (4) de préférence oblongue présentant une gorge périphérique (5) à profil supérieur (6) débordant, cerclant une barrette rigide (7).

60 2. Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la barrette rigide (7) a un profil correspondant au cerclage élastique (4)

avec tirette (8') entourant la fente d'introduction (3) mais présentant une dimension légèrement supérieure pour provoquer une tension omnidirectionnelle.

3. Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la barrette comporte une tirette (8) de maniement, et que la paroi de l'étui peut être munie d'une garniture adhésive empêchant son glissement dans la poche (9) du maillot (10).

4. Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que suivant une variante d'exécution, la fermeture étanche (15, 16) se place sur un étui rigide (14) et peut se monter sur un bracelet de poignet (17).

5. Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le porte-billets peut comporter deux poches (18, 19).

6. Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la capacité en matière souple et élastique comporte une large ouverture dont la bordure pénètre dans la mortaise périphérique du couvercle rigide.

Claims

1. A bank-note pouch device with watertight closing, to be worn by a bather leaving his belongings on a beach, characterized in that the holding pouch is made of semi-rigid watertight walls (1), comprising on one of its facings an introduction slot (3) surrounded by a resilient fitting (4), preferably oblong, having a peripheral groove (5) with an upper overlapping flange (6) encircling a rigid barr (7).

2. A device according to claim 1, wherein the rigid bar (7) has a profile corresponding to the resilient encircling fitting (4) with a pull-tab (8') surrounding the introduction slot (3) but having a size slightly greater for causing an omnidirectional tension

3. A device according to claim 1, wherein the bar comprises an operating pull-tab (8), an a wall of the pouch can be provided with an adhesive fitting preventing its sliding in the pocket (9) of the bathing-suit (10).

4. A device according to claim 1, wherein, according to an alternative embodiment, the water-tight closing (15, 16) is mounted on a rigid

pouch (14) and can be fixed on a wrist bracelet (17).

5. A device according to claim 1, wherein the bank-note pouch can comprise two pockets (18, 19).

6. A device according to claim 1, wherein the pouch in a flexible and resilient material includes a wide opening the edge of which fits into the peripheral notch of the rigid cover.

Ansprüche

1. Wasserdicht schließbare Brieftascheneinrichtung, die von einem seine Kleidung am Badeort zurücklassenden Badenden bei sich behalten wird, dadurch gekennzeichnet, daß das tragende Futteral aus halbsteifen wasserdichten Wänden (1) gebildet ist, die an einer ihrer Verkleidungsseiten einen Einführungsschlitz (3) besitzen, welcher von einem elastischen, vorzugsweise länglichen Besatz (4) umgeben ist, der eine Umfangsnut (5) mit einem vorstehenden überragenden Profil (6) aufweist, welches auf einem steifen Steg (7) sitzt.

2. Einrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der steife Steg (7) ein Profil besitzt, das mit einem elastischen Reifen (4) mit einer Zugbetätigung (8') korrespondiert, die den Einführschlitz (3) umgibt, jedoch eine geringfügig größere Abmessung zum hervorrufen eines Zuges in allen Richtungen aufweist.

3. Einrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Steg (7) einen Handzug (8) aufweist, und daß die Futteralwand mit einem ihr Rutschen in der Tasche (9) des Badeanzugs verhindernden Klebefutter versehbar ist.

4. Einrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß bei einer Ausführungsform die Verschlusswand (15, 16) über einem steifen Futteral (14) angeordnet ist und über eine Armbandmanschette (17) anbringbar ist.

5. Einrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Brieftasche zwei Innenfächer (18, 19) aufweist.

6. Einrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der weiche und elastische Materialraum eine weite Öffnung aufweist, deren Rand in den äußeren Einschnitt der steifen Abdeckung eindringt.

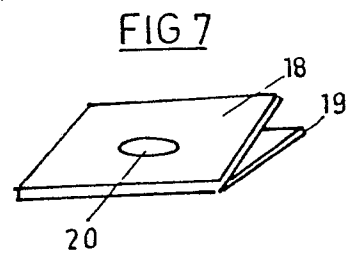
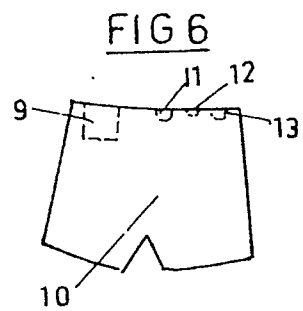
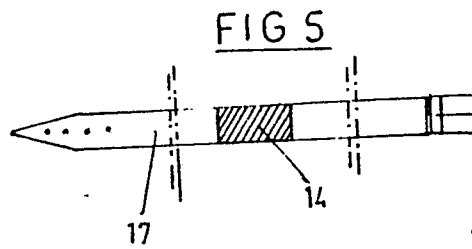
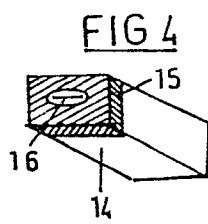
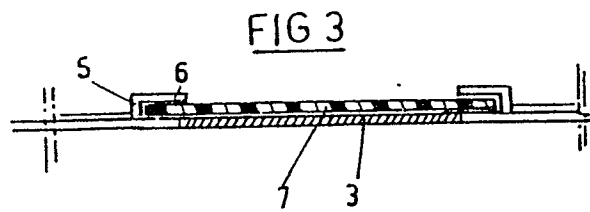
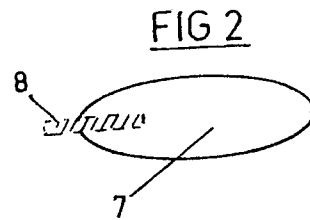
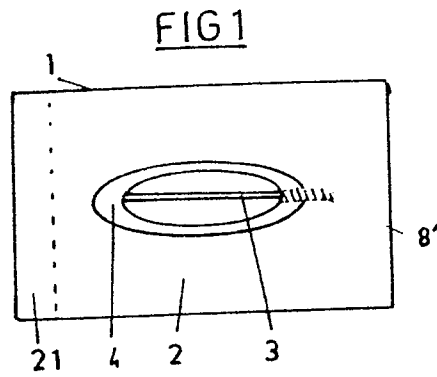


FIG 8

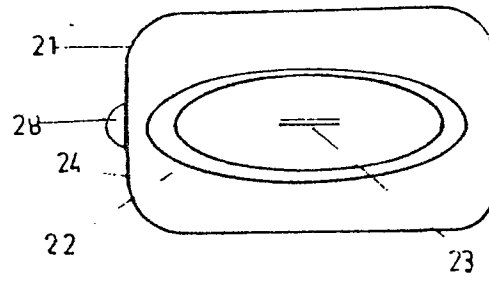


FIG 9

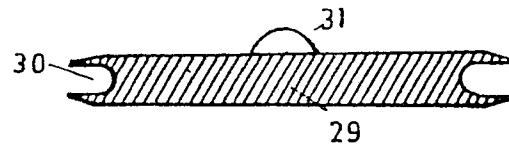


FIG 10

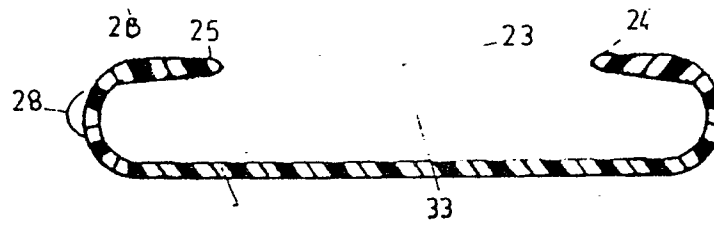


FIG 11

